

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 23 octobre 2025

Date de convocation : 14 octobre 2025  
Date d'affichage : 14 octobre 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 27  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastidonne, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-106**  
**Modification du tableau des effectifs -création d'un emploi permanent**

Rapporteur : Stéphane LUZET

**Présents :**

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

**Procurations :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,  
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,  
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,  
Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE,  
François BONNET donne procuration à Alain GOUIRAND,  
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,  
Nathalie LEBouc donne procuration à Joëlle RICHAUD,  
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,  
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

**Absents et excusés :**

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Pierre AUBOIS

*Monsieur Jacques DECUIGNIERES est nommé secrétaire de séance*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 en date du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu le budget de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Compte-tenu de l'évolution des missions de la Direction Ressources et Finances et de l'accroissement des tâches administratives, la présence d'un agent de grade supérieur est nécessaire pour assurer la continuité et la qualité du service public.

Il en résulte qu'il convient de créer un emploi permanent correspondant à ces nouveaux besoins.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver**, pour la filière administrative, la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe ;
- **D'approuver** la mise à jour du tableau théorique des effectifs ;
- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

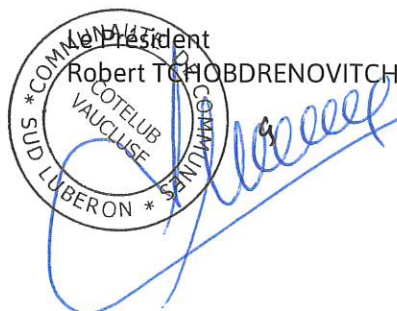
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance  
Jacques DECUIGNIERES



Le Président  
Robert THOBDRÉNOVITCH



\* COMMUNAUTES \*  
COTELUB  
VAUCLUSE  
SUD LUBERON \*